



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne-Franche-Comté - Convention de partenariat 2025

Le travail partenarial entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne- Franche-Comté, le territoire et ses collectivités a toujours été une priorité afin de soutenir et développer l'artisanat et le tissu économique local.

Dijon métropole poursuit depuis 2006 une étroite collaboration avec la CMA BFC à travers une convention de partenariat signée annuellement.

En 2019, Dijon métropole et la CMA BFC ont souhaité intégrer le volet emploi/apprentissage avec une première participation au village des recruteurs.

En 2020 et 2021, Dijon métropole et la CMA BFC se sont principalement engagées dans le soutien aux entreprises artisanales impactées par la crise sanitaire COVID-19 à travers le Fonds de Relance Economique Métropolitain -FREM.

En 2021, la CMA BFC a également intégré le Brunch des Halles en proposant un marché de créateurs. Une dizaine de créateurs locaux et de qualité (céramiques, bijoux...) se sont installés à l'entrée du brunch sur l'extérieur des halles.

En 2022, la CMA BFC a intégré les Jeudi'jonnais en proposant un marché artisanal réunissant une douzaine d'exposants.

En 2023, la CMA BFC, afin de faire mieux connaître les métiers d'art et l'artisanat en général, a prévu des temps pédagogiques et des livrables pour la semaine du goût auprès des écoliers du primaire. Le but était d'initier l'envie dès le plus jeune âge et ainsi relancer l'apprentissage dans les filières qui aujourd'hui peinent à recruter.

En 2024, Dijon métropole, a insisté auprès de la CMA BFC pour accompagner de nouvelles actions parmi lesquelles :

- La mise en place d'un accompagnement spécifique pour mieux appréhender l'accès aux marchés publics. L'objectif étant de surmonter la partie administrative des marchés publics qui est régulièrement un frein pour les artisans.
- Le développement du volet « stratégie de la transition alimentaire » en accompagnant les artisans à la tenue de différents marchés artisanaux et à la mise en œuvre d'ateliers découvertes des métiers de bouche adressés aux scolaires.
- L'installation d'une boutique au centre-ville de Dijon afin de mettre en valeur l'artisanat et les savoirs faire locaux. Soutien exceptionnel de promotion de l'artisanat local.

En 2024, le montant du budget alloué pour la convention d'objectifs et de moyens s'élevait à 100 000€. Le bilan décrivant toutes les actions menées avance un montant final réalisé de 97 768€

- Axe 1 : Aider les entreprises présentes sur le territoire à pérenniser et à développer leur activité pour 30 968€,
- Axe 2 : Accompagner et dynamiser l'artisanat métropolitain pour 28 500€,
- Axe 3 : Impliquer l'artisanat dans les démarches de développement durable et d'économie circulaire. La CMAR BFC n'a pas sollicité financièrement la Métropole sur cette thématique,
- Axe 4 : Organiser une exposition sur les métiers d'art - Salle des Etats, Hôtel de ville, Dijon pour 8 500€,
- Axe 5 : Promouvoir l'artisanat local lors du Marché de Noël de Dijon pour 6 000€ (apport en prestation de la Ville de mise à disposition de chalet 9000 € sans subvention directe)
- Axe 6 : Village des recruteurs pour un montant de 3 000€,
- Axe 7 : Concours des jeunes talents Maître Restaurateur pour 9 600€,
- Axe 8 : Conseils entreprises en difficulté 1 200€,
- Axe 9 : Soutien exceptionnel pour promouvoir l'artisanat local : 10 000€

En 2025, il est proposé que cette nouvelle convention s'inscrive dans la continuité des axes développés en 2024 en répondant au contexte actuel et aux enjeux à venir avec un enrichissement prévu sur certaines actions telles que :

- Accompagner et dynamiser l'artisanat métropolitain en ajoutant l'organisation d'un marché artisanal à la Cité de la Gastronomie et du Vin et en participant activement aux manifestations organisées sur le site ;
- Conseiller les entreprises en difficultés afin d'aider les entreprises à faire face aux difficultés économiques qui se succèdent depuis la crise COVID 19 (crise sanitaire, sécheresse, rareté des matières premières, augmentation des coûts de production, inflation, baisse de la consommation des ménages...).

Actions 2025	Prévisionnel
Axe 1 : Aider les entreprises présentes sur le territoire à pérenniser et à développer leur activité	Axe 1 : 30 855€ - Diagnostics 19 290€ - accompagnements HACCP (plan de maîtrise sanitaire) 2 020€ - accompagnements stratégie marchés publics 505€ - réunions collectives 4 540€ - communication 4 500€
Axe 2 : Accompagner et dynamiser l'artisanat métropolitain	Axe 2 : 30 420€ - Instruction de 7 dossiers artisans 17 675 € - accompagner les artisans dans les actions en lien avec la CIGV 1 010 € - Jeudi'jonnais 4 040 € - 1 marché d'artisanat autour du brunch 2 020€ - stands pour les 2 braderies 4 040€ - communication 1 130€ - stratégie transition alimentaire 505€ (promouvoir le consommer local)
Axe 3 : Impliquer l'artisanat dans les démarches de développement durable et d'économie circulaire Stratégies TEE (Transition Ecologique et Energétique)	Axe 3 : 8 070€ - Diagnostics TEE 7 060€ - Communication 1 010€
Axe 4 : Organiser une exposition sur les métiers d'art	Axe 4 : 9230€ - Organisation d'une exposition sur les Métiers d'art 3 030€ - Mise en œuvre, prospection et accompagnement des artisans 6 200€
Axe 5 : Promouvoir l'artisanat local lors du Marché de Noël de Dijon	Axe 5 : 6 660€ - Communication 2 620€ - recrutement des artisans 4 040€ <i>9 000 € de chalets sont mis à disposition de la CMAR BFC gratuitement se rajoutant à la subvention versée en numéraire.</i>
Axe 6 : Village des recruteurs	Axe 6 : 3 030€ - Prospection, récolte des offres et présence pour animer le stand sur le village 3 030€

Axe 7 : Concours des jeunes talents Maître Restaurateur	Axe 7 : 9 600 € - Soutenir un concours de prestige valorisant les métiers de Bouche - sponsoring 9 600€
Axe 8 : Conseil entreprises en difficulté	Axe 8 : 2 135 € - Conseils et informations aux entreprises 2 135€
TOTAL	100 000 € + 9000€ de mise à disposition de chalets

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention cadre 2025, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre Dijon métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **d'arrêter** le montant de la subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne-Franche-Comté à 100 000 € sur l'année 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Métropole à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	